

**VENTE DE PRODUITS D'ASSURANCE PAR DES REPRESENTANTS
OCCUPANT UN DOUBLE EMPLOI
AVIS DU PERSONNEL DE CHACUNE DES AUTORITES CANADIENNES
EN VALEURS MOBILIERES 33-305**

Le 27 août 1999, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») publiaient un Énoncé de positions du Comité sur les structures de distribution des ACVM (Énoncé) qui portait sur les structures commerciales utilisées par les maisons de courtage. Parmi les questions qui ont été soulevées dans cet énoncé, mentionnons celle des représentants occupant un double emploi. Cet Énoncé jugeait que le fait d'occuper un double emploi pouvait être permis, pour autant que l'autre emploi du représentant ne nuise pas à ses tâches et responsabilités de représentant. De plus, la responsabilité de l'ensemble des activités financières du représentant qui ne sont pas assujetties à un autre régime de réglementation incombe au courtier. Cet Énoncé donnait comme exemples d'activités assujetties à un autre régime de réglementation la vente de produits d'assurance et les activités de dépôt.

Le personnel de chacune des ACVM a été informé que certains courtiers et représentants avaient interprété l'Énoncé de façon à conclure que la responsabilité de *toutes* les activités du représentant incombait au courtier, y compris la vente de produits d'assurance.

Le personnel de chacune des ACVM désire souligner que l'énoncé ne requiert pas que la responsabilité de la vente de produits d'assurance par un représentant en sa qualité d'agent d'assurance ou d'employé d'un agent d'assurance incombe au courtier. Cependant, si les produits d'assurance sont offerts par le courtier ou par son entremise, la responsabilité de la vente de ces produits par le représentant incombe au courtier.

Vous pouvez soumettre vos questions aux personnes suivantes :

Wayne Alford (Président)
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
(403)297-2092
Wayne.Alford@seccom.ab.ca

Simon Millner
Senior Legal Counsel
British Columbia Securities Commission
(604)899-6642
smillner@bcsc.bc.ca

Jennifer Elliott
Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
(416)593-8109
jelliott@osc.gov.on.ca

Renée Piette
Conseillère à la réglementation
Commission des valeurs mobilières du Québec
(514)940-2199 poste 4558
renee.piette@cvmq.gouv.qc.ca

Terry Ford
Deputy Director, Registration
Saskatchewan Securities Commission
(306)787-5876
terry.ford.ssc@govmail.gov.sk.ca